

## Les 21 propositions du SNETAP-FSU

*A la veille de la rentrée scolaire 2009, le Ministre, ayant pris selon ses dires « conscience du désarroi des personnels comme des usagers de l'Enseignement Agricole Public », a réaffirmé devant nous sa volonté de revenir sur la politique « au fil de l'eau » conduite par ses prédécesseurs afin de redonner à cet enseignement toute sa place et sa légitimité. Or l'annonce, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, dès l'ouverture des Assises de l'EAP, d'un budget indigent, qui loin de servir l'ambition ministérielle affichée la rendait caduque et révélait son caractère uniquement incantatoire, a clairement démontré que ces promesses n'étaient, une nouvelle fois, qu'une mesure dilatoire visant à calmer la légitime exaspération des personnels, des usagers et des partenaires du service public d'EA. Le SNETAP-FSU s'est alors retiré de ce simulacre de consultation que constituaient les ateliers thématiques des Assises, tout en maintenant ses contributions écrites. Il dévoile aujourd'hui son projet pour un Enseignement Agricole Public qui réponde aux besoins des citoyens, des professions et des territoires, et qui soit conforme aux règles constitutionnelles qui doivent prévaloir à son application.*

- 1. Priorité donnée au service public d'enseignement agricole, ses établissements et ses usagers.**
- 2. Fin de la suppression des emplois dans l'Enseignement Agricole Public (dès le budget 2010) seule à même de garantir le respect des droits des usagers comme des personnels et de redonner des perspectives de développement à ses établissements.**
- 3. Résorption de la précarité par un pan pluriannuel ambitieux de titularisation, et mise en œuvre de dispositifs visant à empêcher sa reconstitution.**
- 4. Programmes distincts pour l'enseignement agricole public et l'enseignement agricole privé dans le cadre de la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances), à parité avec les dispositions actuelles en vigueur pour l'Education nationale.**
- 5. Mise en place d'une partie Enseignement Agricole Public dans un 5<sup>ème</sup> Schéma révisé et de PREAP (Projets Régionaux de l'Enseignement Agricole Public) afin de penser un véritable projet de développement de l'offre publique et mettre un terme aux concurrences entre établissements.**
- 6. Retour sur la déconcentration de l'enseignement agricole et sur ses effets pervers : pour un véritable pilotage national de la carte scolaire dans le respect des prérogatives des instances, du paritarisme et de la représentativité des personnels.**
- 7. Maintien et soutien aux établissements et sites de l'EAP, mais aussi réouverture de ceux qui ont été fermés dans un souci de préservation du maillage territorial, avec la fin de la politique de plafonnements arbitraires des effectifs qui de fait fragilise durablement l'offre publique.**
- 8. Création d'un véritable service public de la formation continue et par apprentissage avec des personnels ayant statut de fonctionnaires.**
- 9. Maintien des 3 voies de formation qui font la richesse de l'Enseignement Agricole Public : générale, technologique et professionnelle.**

- 10. Révision de la réforme de la voie professionnelle garantissant une offre publique de parcours en 3 et en 4 ans (BEPA-Bac Pro) dans chaque établissement** conformément aux préconisations des IGEN (Inspecteurs Généraux de l'Education Nationale) qui ont fait le bilan des expérimentations lancées à l'EN depuis 2001.
- 11. Maintien de l'ensemble des filières et relance de l'offre publique dans le domaine des 4ème et 3ème de l'EA et dans celui des « services aux personnes »** actuellement essentiellement aux mains de l'EA Privé.
- 12. Soutien réaffirmé et tangible à une filière production agricole profondément rénovée en vue de répondre aux défis alimentaires et environnementaux du 21ème siècle.**
- 13. Plan d'urgence pour assurer l'ensemble des remplacements de personnels non enseignants.**
- 14. Constitution d'une véritable équipe pédagogique et vie scolaire** avec la présence dans tous les établissements de Conseiller(e)s Principaux d'Education, de Technicien(ne) vie scolaire, d'Assistant(e)s d'éducation, d'infirmier(e) et des personnels qui font actuellement défaut à savoir : conseiller(e) d'orientation psychologue, assistant(e) social(e).
- 15. Réaffirmation de la pleine appartenance des TOS à la communauté éducative,** avec une garantie législative de non externalisation des services et un temps reconnu dans l'emploi du temps des agents pour assurer la coordination de leur rôle éducatif.
- 16. Allègement de la charge et du temps de travail de toutes les catégories de personnels** afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et du service rendu.
- 17. Réaffirmation du rôle pédagogique primordial des exploitations agricoles et ateliers technologiques** avec la mise en place de financements publics et d'un statut de fonctionnaire pour les personnels d'exploitation. Les exploitations et ateliers doivent toutes et tous adopter et mettre en œuvre au plus vite une orientation clairement inscrite dans le développement durable afin de contribuer à la production de références techniques et économiques nouvelles et de constituer ainsi des centres de ressources dans la perspective d'une réorientation générale des pratiques agricoles actuelles.
- 18. Attribution de financements publics d'Etat pour l'ensemble des missions,** se traduisant par des décharges horaires pour les personnels qui les mettent en œuvre, sachant que la mission première demeure celle de la formation initiale (par voie scolaire et apprentissage) et continue.
- 19. Respect de l'autonomie pédagogique dans le cadre des textes réglementaires en vigueur (référentiels, statuts...) et des instances existantes, réaffirmation du caractère national des diplômes comme des programmes et instauration de volumes horaires dédiés au soutien et à la mise à niveau** dans le cadre des grilles horaires adossées aux référentiels.
- 20. Choix d'une formation continue de haut niveau pour les personnels de l'EAP,** a minima à parité avec celle des autres services du MAAP, en lien avec les établissements du Supérieur et nécessité d' un plan de rattrapage en termes de crédits.
- 21. Renforcement des liens entre l'Enseignement Technique et l'Enseignement Supérieur Agricole en vue de favoriser l'élévation des niveaux de qualification.**

**Contacts :**

Jean-Marie Le Boiteux – Secrétaire Général - 06 09 21 02 90  
Frédéric Chassagnette – Secrétaire Général Adjoint – 06 64 54 64 45